

## COMMUNE DE SAHUNE

### PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2025

#### ORDRE DU JOUR :

- **Délibération** : renforcement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune
- **Délibération** : convention concordante pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire
- **Délibération** : convention relative à l'ouverture au public d'une parcelle communale pour la pratique de l'escalade
- **Délibération** : délégations consenties au Maire devant les juridictions
- **Délibération** : concessions de columbarium
- **Délibération** : travaux supplémentaires dans le cimetière – demande de subvention Conseil Départemental
- **Délibération** : cession et déclassement de la parcelle N° 1493 cadastrée section C
- Comptes rendus diverses réunions
- Questions diverses

---

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 6

Etaient présents : Marc BOMPARD, Roxane FELIX, Laurent DROUET, Jérôme FELIX, Henri GRAUGNARD, Jennifer MOURRE

Absence : Christine DUMOTIER, Philippe ROBIN, Sandrine PRUD'HOMME, Olivier BRUN

Secrétaire de séance : Laurent DROUET

---

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20 h 30 et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir prendre en compte deux nouvelles délibérations non évoquées dans l'ordre du jour de la convocation.

#### **0 – Approbation du compte rendu du 5 mai 2025 :**

Le compte rendu du 5 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **1 – Délibération / renforcement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune.

Ce projet de renforcement du réseau Basse Tension à partir du poste FENESTRELLE a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération.

Une convention de concession a été établie entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet de renforcement du réseau Basse Tension aux caractéristiques financières suivantes :

- Dépense prévisionnelle HT .....171.458,31 €
- Financement par le Territoire d'Energie Drôme.....171.458,31 €
- Participation communale .....NEANT

*Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## **2 – Délibération / convention concordante pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale est compétente en matière de voirie communautaire.

Il indique que, dans le cadre des travaux de voiries d'intérêt communautaire, des dotations sont allouées aux communes par le Conseil Départemental pour l'année 2025.

Considérant que la commune a fait part de besoins impératifs et urgents en matière de travaux de voirie complémentaire, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la CCBDP, par ses compétences, est Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie.

Par conséquent, une convention concordante doit être établie entre la CCBDP et la commune pour le financement des travaux complémentaires.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le montant des travaux étant supérieur aux dotations allouées, le montant prévisionnel de dépassement de l'enveloppe allouée serait de : 2.696,17 € HT.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer la convention concordante pour le financement des travaux complémentaires qui seront intégralement pris en charge par la commune.

*Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## **3 – Délibération / convention relative à l'ouverture au public d'une parcelle communale pour la pratique de l'escalade**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par délibération du 30/04/2025, la Communauté des Communes des Baronnies provençales est devenue gestionnaire des sites naturels d'escalades en collaboration avec les clubs locaux, les propriétaires et le Conseil Départemental.

Afin d'autoriser la mise en œuvre de la mission de gestion sur les parcelles inventoriées et de transférer les responsabilités des propriétaires des parcelles associées à la pratique de l'escalade, Monsieur le Maire explique qu'il convient de conventionner avec la CCBDP.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention proposée par la CCBDP relative à l'ouverture au public de deux parcelles appartenant à la commune pour la pratique de l'escalade :

- Parcelles N° 26288 A 361 et 26288 A 366 (lieu-dit Le Bas-Devès, commune de Sahune).

*Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## **4 – Délibération / délégations consenties au Maire devant les juridictions**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la représentation en justice de la commune, il appartient au Conseil Municipal de préciser les cas dans lesquels il entend lui donner délégation.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Représenter la commune dans toutes les actions devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire (en première instance, en appel et en cassation), de tout organisme, commission, y compris les actions du Code de l'Urbanisme.
- Défendre et représenter la commune devant tous tribunaux et tout organisme juridictionnel.
- Se constituer partie civile au nom et pour le compte de la commune.
- De mandater tous prestataires tels que : avocats, commissaires de justice.

*Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## **5 – Délibération / concession de columbarium**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06/11/2023 relative à « la révision des côtes et la durée des concessions du cimetière ».

Monsieur le Maire souhaite porter à la connaissance du Conseil l'augmentation des demandes de concessions de columbarium et rappelle qu'une case columbarium est cédée au prix de 400 € pour une durée de trente ans.

Afin de régler davantage les concessions de columbarium, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal concernant le nombre d'urnes à autoriser dans chaque case de columbarium.

Monsieur le Maire propose de limiter l'inhumation de 2 urnes par case de columbarium.

*Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## **6 – Délibération / travaux supplémentaires dans le cimetière : demande de subvention Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la demande de subvention déposée au mois de mars 2025 auprès du Conseil Départemental concernant des travaux de consolidation du mur de soutènement du cimetière.

Pour parfaire à cette première demande, Monsieur le Maire expose aux conseillers le besoin de remplacer le gravier d'une allée, de réaliser un escalier de 5 marches avec des traverses de chêne et de planter 6 végétaux.

Le devis fourni par l'entreprise d'entretien et création d'espaces verts se décompose comme suit :

Clapicette – Escaliers – plantation de végétaux : .....4.640,00 € HT

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental.

*Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## **7 – Délibération / Cession et déclassement de la parcelle N° 1493 cadastrée section C**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal le souhait de Madame Isabelle SERAIN d'acheter une partie de parcelle située au lieu-dit « Reillane » cadastrée section C N° 234 et appartenant au domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de cette cession de parcelle, d'une superficie de 106 m<sup>2</sup>, attenante à l'habitation de Madame Isabelle SERAIN.

Cette cession aurait lieu moyennant le prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

La prise en charge de tous les frais serait attachée à Madame Isabelle SERAIN.

Monsieur le Maire explique que cette parcelle issue du domaine public, par son affectation, doit être déclassée pour la vendre.

Il convient donc aujourd'hui de désaffecter cette parcelle et de prononcer son déclassement et son incorporation dans le domaine privé de la commune pour permettre la réalisation de cette vente.

*Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## 7 – Questions diverses

- **Travaux sur le réseau d'eau potable : quartiers St Jean – La Buse**  
Suite à des imprévus, la première tranche de travaux programmée mi-mai n'a pu être honorée par l'entreprise Brun TP.  
Ces travaux ne sauraient tarder.
  
- **« Aire de loisirs de la Plaine du Pont » en bord de rivière** : dans le cadre de l'aménagement de la future aire de loisirs située en bord de rivière, le bâtiment existant a été démoli.  
Divers aménagements subventionables sont à l'étude.
  
- **Aménagement de la voie sens unique ZA la Plaine du Pont** : les travaux de la voie de sortie sécurisée de la Zone d'Activité la Plaine du Pont débuteront mi-juillet.  
Les aménagements pour renaturer cette zone sont à l'étude.
  
- **Ecole maternelle** :
  - . Des travaux de réfection de peinture de la rambarde en fer forgé seront effectués au mois d'août.
  - . Suite aux dernières fortes chaleurs, une réflexion est menée pour une future installation de climatisation.

La séance est levée à 22 h 30